

Réseau éducation sans frontières Paris Sud-Ouest

CHARTE DU PARRAIN

« Nous les prenons sous notre protection »

Des milliers d'enfants et leurs familles risquent l'expulsion et verront ainsi leur avenir et leurs projets anéantis. Chacun, avec les moyens qui sont les nôtres, nous pouvons leur amener notre soutien en les parrainant.

Etre parrain, c'est :

- Se sentir concerné par le risque de reconduite à la frontière d'un jeune.
- Vouloir apporter aide et protection à ce jeune.

Le parrain est un relais
entre une famille ou un jeune menacé
et le Réseau Education Sans Frontières

A quoi s'engage le parrain ?

- 1 A rencontrer le jeune parrainé et prendre connaissance de son dossier.
- 2 A donner ses coordonnées au jeune et au Réseau Education Sans Frontières.
- 3 A ce que son nom figure sur une liste de parrains
- 4 A soutenir le jeune en cas de besoin et mobiliser le réseau éducation sans frontière
- 5 A être présent en cas de procédure au Tribunal Administratif.*

D'autres initiatives pourront être prises comme accompagner le jeune dans ses démarches administratives (aider au récit de vie, établir des lettres de soutien...). Des liens plus personnels peuvent aussi se nouer.

Le parrainage n'implique aucune prise en charge financière ni hébergement.

Comment ? Par groupe composé d'un parrain, d'une marraine et d'un(e) élu pour un jeune ou une famille

Les parrains seront en lien avec le Réseau Education Sans Frontières. Ils seront tenus informés de l'évolution de la situation générale et de la situation particulière des jeunes parrainés, et en cas de menace imminente de retour forcé au pays d'origine, c'est le réseau dans son ensemble qui prendra les décisions et mesures en accord avec le jeune.

À tout moment le parrain ou la marraine pourront contacter le Réseau pour obtenir un renseignement, une aide, un accompagnement.

06 42 41 21 48

* Dans la mesure de ses disponibilités professionnelles, à charge de prévenir le Réseau pour trouver un accompagnant.